

NATIONS UNIES
Mission multidimensionnelle
intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation en
République centrafricaine



UNITED NATIONS
United Nations
Multidimensional Integrated
Stabilization Mission in the
Central African Republic

MINUSCA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE DU CADRE D'ENGAGEMENT MUTUEL ENTRE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE (CEM-RCA) ET LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

17 novembre 2016 - La Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA) salue la signature jeudi à Bruxelles, du Cadre d'engagement mutuel entre la République centrafricaine et la communauté internationale (CEM-RCA). Le document a été paraphé par le Vice-Secrétaire général des Nations Unies, Jan Eliasson, et le Chef de l'État centrafricain, Faustin Archange Touadéra.

“Aujourd'hui est un jour d'espoir et de confiance de la communauté internationale en la République centrafricaine, son peuple et son Gouvernement”, a souligné le Représentant spécial du Secrétaire général, Parfait Onanga-Anyanga, pour qualifier cet accord signé à Bruxelles, théâtre jeudi de la conférence des bailleurs de la RCA.

L'objectif du Cadre d'engagement mutuel est de renforcer la transparence et la responsabilité, la cohérence et l'appui durable des partenaires internationaux en faveur des priorités nationales convenues. L'accord devra favoriser la concertation et la mise en œuvre de la politique nationale de consolidation de la paix et de relèvement dont le Plan National de relèvement sera l'instrument de cadrage et de mobilisation des ressources.

A travers ce Cadre d'engagement mutuel, la République centrafricaine s'engage à mettre en œuvre cinq grands axes à savoir Paix et la sécurité ; Relance économique ; Gouvernance politique, administrative et financière ; Justice et droits de l'homme et Réconciliation nationale. L'axe Paix et sécurité recommande la mise en place d'une stratégie globale qui privilégie le dialogue et l'application d'un programme inclusif de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) et, le cas échéant, de rapatriement, qui sera mis en œuvre parallèlement à la réforme du secteur de la sécurité (RSS).

Dans le domaine de la justice et les droits de l'homme, les autorités centrafricaines s'engagent, entre autres, à rendre la Cour pénale spéciale rapidement opérationnelle et à traduire en justice tous les auteurs de violations du droit international humanitaire et d'atteintes aux droits de l'homme et à mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle afin de contribuer au processus de réconciliation nationale. Le combat contre toute forme de violences sexuelles, y compris l'exploitation sexuelle et les viols ainsi que les violences basés sur le genre, et la mise en place de l'institution nationale de défense des droits de l'homme font également partie des engagements de la République centrafricaine, qui doit aussi

lancer « un véritable processus de réconciliation et de la cohésion nationale sans lesquelles aucun développement n'est possible. »

Pour sa part, la communauté internationale s'engage à demeurer mobilisée dans son soutien à la République Centrafricaine, y compris avec les moyens appropriés pour assurer la durabilité des actions à long terme, et d'appuyer la mise en œuvre des grands programmes tels que le DDDR, la RSS, relance du secteur économique et réconciliation nationale.

Les partenaires bilatéraux et multilatéraux de Bangui s'engagent également à soutenir le développement des capacités centrafricaines et à s'abstenir d'héberger, de fournir une assistance de quelque nature que ce soit aux personnes accusées de crimes de guerre, de crime contre l'humanité, d'actes de génocide ou de crimes d'agression ou de personnes sous sanction des Nations Unies. L'accord recommande aussi le renforcement de la coopération régionale et sous régionale.